

Le 5 décembre 2007

RAPPORT
DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE NATIONALE
SUR LE PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008

(Rapporteur : Monsieur Jean-Michel CUCCHI,
Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale)

Dernier projet de Budget de la législature, le Budget Primitif 2008 est avant tout l'occasion de dresser le bilan d'une mandature de cinq ans qui restera gravée dans les esprits comme une législature d'exception.

D'abord par les événements historiques majeurs dont elle a été le témoin avec, au plan politique et institutionnel, le décès, après près de soixante ans de règne, du Prince Rainier III et l'arrivée au pouvoir en avril 2005 d'un nouveau Souverain, en la personne de S.A.S. le Prince Albert II, dont le discours et la méthode de gouvernance, tout en s'inscrivant dans la continuité des traditions et le respect des spécificités dans lesquels s'ancre l'histoire de notre pays, ont résolument projeté Monaco dans la modernité.

Sous Son impulsion, la Principauté s'est fixée de nouvelles ambitions à la mesure des défis économiques et environnementaux qui caractérisent ce début de XXI^e siècle, tout en plaçant les valeurs d'éthique, de progrès social et de solidarité au cœur de son projet de société.

Au plan international, l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, voulue par nos Souverains et concrétisée en octobre 2004 grâce à l'action et à la volonté d'ouverture de la nouvelle majorité du Conseil National élu en 2003, a insufflé un nouveau souffle démocratique à nos Institutions et signé l'entrée de notre pays dans le grand concert des

nations européennes respectueuses des droits de l'homme et des libertés fondamentales, auquel elle appartenait naturellement.

Parallèlement, l'entrée en vigueur des nouveaux accords franco-monégasques, au travers de la ratification par S.A.S. le Prince Albert II du Traité de 2002, reposant sur une conception plus moderne et équilibrée des relations bilatérales entre les deux pays, et de la signature en novembre 2005, par les deux Chefs d'Etat réunis à Paris, d'une nouvelle convention de coopération administrative ayant permis d'ouvrir pour la première fois aux Monégasques, l'accès à tous les emplois publics dans leur pays, a contribué à affirmer sur la scène internationale, le statut d'Etat souverain et indépendant de la Principauté.

Au plan interne, la législature 2003-2008 a été la première à mettre en pratique les nouveaux équilibres institutionnels issus de la Constitution révisée de 2002, qui a doté le Conseil National de prérogatives renforcées dans le domaine législatif, au travers de l'introduction du droit d'amendement et d'un pouvoir de proposition renforcé, et élargi le champ de ses compétences en matière de ratification des traités internationaux.

Parallèlement, la réforme en 2002 de la loi électorale a introduit le pluralisme et une forme nouvelle de débat démocratique au sein de notre Assemblée, dont les effectifs ont été portés de 18 à 24 Conseillers Nationaux et qui a vu ses moyens budgétaires et humains renforcés à l'initiative du nouveau Conseil National élu en 2003, pour lui permettre de remplir au mieux des intérêts du pays, ses nouvelles missions.

Législature d'exception, la législature 2003-2008 l'a également été par l'émergence d'une nouvelle méthode de travail et d'une nouvelle conception de ce que doit être l'action du Conseil National, au service de nos compatriotes et de Monaco.

Ni chambre d'enregistrement ni chambre d'opposition, le Conseil National se doit d'agir pour les Monégasques en partenaire indépendant du Gouvernement Princier et d'entretenir avec ce dernier, tout en défendant ses convictions avec fermeté, un dialogue basé sur la recherche du consensus qui est au cœur de l'esprit de nos Institutions et sans lequel, à Monaco, rien n'est possible.

C'est dans cet esprit, qui est celui de l' « évolution sereine » défendue par la majorité du Conseil National, que notre Assemblée a accompli son mandat de cinq ans, en s'attachant à exercer et à faire respecter pleinement ses prérogatives, dans le respect de celles du Gouvernement et dans la fidélité au Prince et à l'équilibre de nos Institutions, pour porter la parole des Monégasques et obtenir la prise en compte de leurs attentes et de leurs aspirations, dans la définition et la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Le travail réalisé et les avancées considérables obtenues au cours des cinq années qui se sont écoulées attestent de la réussite de la méthode et de l'action de la majorité :

- Au plan législatif, 23 propositions de loi ont été déposées et plus de 70 lois votées par notre Assemblée en 5 ans. Parmi celles-ci :
 - Près d'une dizaine de lois en matière économique et financière, dont la loi sur les sociétés votée fin 2006, qui a institué la SARL et modernisé les conditions d'exercice des activités en supprimant notamment l'obligation de renouvellement des autorisations d'exercer et en limitant à trois mois, le délai de réponse de l'Administration aux demandes de créations de sociétés, les lois votées dans le cadre de la session extraordinaire tenue en septembre dernier pour permettre le développement de notre place financière ainsi que trois lois destinées à renforcer nos dispositifs de lutte contre le blanchiment et la délinquance en vue d'assurer la transparence et la sécurité des transactions, condition préalable indispensable pour pouvoir attirer de nouveaux investisseurs.
 - Six lois dans le domaine de la ratification de traités internationaux, parmi lesquelles la loi d'approbation d'adhésion au statut du Conseil de l'Europe, la loi d'approbation de ratification de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la loi ayant approuvé la ratification par Monaco, à l'initiative de SAS le Prince Albert II, du Protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Quatre lois visant au renforcement des droits et des libertés individuels, issues des engagements pris par Monaco dans le cadre de son adhésion au Conseil de l'Europe, parmi lesquelles la loi sur la liberté d'expression publique, qui a notamment consacré la liberté de la presse à Monaco, et la loi sur la motivation des actes administratifs qui a réalisé une avancée essentielle pour les droits des administrés en obligeant depuis 2007 l'Administration à faire connaître les motifs de ses décisions de refus.

- Près d'une dizaine de lois de modernisation dans le domaine des droits de la femme, de la famille et de l'enfant, parmi lesquelles les lois de 2003 et 2005 ayant permis de rattraper certaines inégalités entre l'homme et la femme dans la transmission de la nationalité à leurs enfants, la loi essentielle de modernisation de notre code civil qui a consacré en 2004, l'égalité de l'homme et de la femme dans le couple et vis-à-vis de leurs enfants, et la loi d'initiative parlementaire sur le divorce, qui a introduit le divorce par consentement mutuel dans notre législation et permet désormais un règlement apaisé des conflits familiaux.

- Après le rejet de la loi sur les salaires, qui visait à supprimer l'alignement des salaires minimaux sur ceux de la région voisine, le Conseil National a en outre voté six lois en matière sociale, dont celles ayant institué, à l'initiative du Conseil National, le congé de paternité et celles ayant permis le travail à temps partiel dans la fonction publique.

Une dizaine de lois supplémentaires vont encore être soumises au vote de notre Assemblée d'ici la fin de la session. Au total, ce sont près d'une centaine de textes qui auront été débattus dans cet hémicycle au cours de la législature, résultat d'un travail législatif sans précédent du Gouvernement Princier et du Conseil National pour la modernisation de nos lois et la concrétisation dans notre droit des progrès et des évolutions attendus par tous.

- Dans le domaine du logement pour nos compatriotes, qui correspondait à la toute première priorité exprimée par les Monégasques au travers de leurs suffrages en 2003, notre Assemblée a exigé que l'Etat se donne enfin les moyens de faire face à

son devoir le plus élémentaire : celui de garantir que chaque Monégasque ait droit de cité et droit de vie, à Monaco. A notre demande, un effort de construction sans précédent de plus de 800 logements en cinq ans a été programmé, financé et réalisé sur la législature, pour résorber la pénurie de logements qui sévissait en 2002 et permettre à la Principauté de répondre, à l'horizon 2008, aux besoins légitimes de tous ses Nationaux. D'ores et déjà, plus de 600 appartements ont été livrés et depuis la mi-2007, il n'existe plus de pénurie pour les appartements de 3 et 4 pièces. Pour tous nos compatriotes, c'est un rêve inespéré qui est désormais devenu réalité. Dès janvier 2008, 223 logements neufs supplémentaires seront attribués au titre de la finalisation de la dernière tranche des chantiers de Fontvieille Zone A, Honoré Labande et Castelleretto et de la première tranche de l'opération Industria Minerve, auxquels viendront s'ajouter plusieurs dizaines d'appartements de récupération dont de nombreux F2 pour faire face à la demande importante de cette catégorie de logements. Avec l'achèvement des programmes et les dernières livraisons attendues, le Gouvernement estime « *qu'un certain équilibre devrait alors être trouvé entre l'offre et la demande* », synonyme que les besoins légitimes de tous les Nationaux auront pu être satisfaits.

Parallèlement, le Conseil National a travaillé en concertation avec le Gouvernement à la mise en place d'une nouvelle grille de critères plus juste et plus impartiale, et obtenu que les procédures d'attribution s'effectuent désormais de façon plus transparente par la communication systématique au demandeur, de son nombre de points et du nombre de points minimum nécessaires à l'obtention d'un logement.

Grâce à notre action, il a été mis fin à la pénalisation sans limite de durée des refus d'appartements et à la pratique inacceptable de l'Administration consistant, pour les femmes enceintes, à subordonner la remise des clefs d'un logement à la présentation du certificat de naissance. Et parce que le parc domanial, qui comptera bientôt près de 3.000 logements, a atteint une taille qui ouvre désormais de nouvelles perspectives et de nouvelles possibilités, le Conseil National a récemment agi pour une plus grande prise en compte des aspirations de nos compatriotes à un meilleur confort de vie dans les Domaines. Depuis les dernières attributions, nous avons ainsi obtenu que les personnes malades ou à mobilité réduite, et les parents divorcés ayant la garde

partagée d'un enfant ou un droit de visite d'un weekend sur deux et de la moitié des vacances scolaires à l'égard de deux enfants, puissent désormais bénéficier d'une pièce supplémentaire par rapport à l'estimation théorique de leurs besoins.

La poursuite de la politique ambitieuse de logement initiée sous cette législature est la meilleure garantie que les critères d'attribution pourront continuer d'évoluer dans le temps et « avec leur temps », pour non seulement demeurer au plus près des besoins et des situations réelles, mais également privilégier toujours davantage, le gain en qualité de vie de nos compatriotes. D'ores et déjà, le Conseil National a, en concertation avec le Gouvernement, commencé de préparer l'avenir, avec la programmation de près de 400 logements sur l'îlot Rainier III, à la ZAC Saint Antoine et dans le cadre de la réalisation de la seconde tranche d'Industria Minerve, livrables à échéance 2009/2012, auxquels viendront s'ajouter environ 150 logements dans le cadre de la programmation en cours de la nouvelle opération immobilière domaniale prévue sur les terrains du Testimonio.

- Parce que ceux que nous appelons affectueusement les « enfants du pays » sont une partie intégrante de notre âme et de notre identité, et parce qu'ils ont contribué et contribuent encore à faire de Monaco ce qu'il est aujourd'hui, le Conseil National a obtenu de revenir sur les dispositions ultra-libérales de la loi 1.235 adoptée fin 2000, qui prévoyait de faire disparaître le secteur protégé en 2007 en mettant à la porte du pays plusieurs milliers de « Monégasques de cœur ». Grâce à son action déterminée, une nouvelle loi a été votée en décembre 2004 pour préserver ce secteur d'habitation, enrayer la progression effrénée des loyers et assurer le droit au maintien dans les lieux de tous les locataires. Parallèlement, le Conseil National a obtenu la mise en place d'un dispositif d'aides au profit des petits propriétaires du secteur protégé, destiné à contribuer à la remise en état des appartements et au ravalement des façades des immeubles, dans l'attente que le Gouvernement s'attèle aux conditions de réalisation d'un secteur intermédiaire d'habitation que notre Assemblée n'a cessé de réclamer pendant cinq ans et qui seul permettra de libérer le secteur ancien, tout en assurant durablement une solution de logement pour la population stable de Monaco. La décision d'annulation partielle prise par le Tribunal Suprême en janvier 2006 rend

désormais plus que jamais urgente et nécessaire la création de ce secteur ; j'y reviendrai.

- Prendre soin de nos aînés, c'est se souvenir d'où nous venons pour rendre meilleur ce que nous sommes. Le Conseil National a également agi dans ce domaine prioritaire, pour la prise en compte des besoins et l'amélioration du confort de vie des personnes âgées.

Comme cela était attendu par les pensionnaires depuis une décennie sans que rien n'ait été fait, le Conseil National a obtenu qu'il soit enfin remédié aux conditions de séjour déplorables au Cap Fleuri, par la réalisation des travaux de réhabilitation du Cap 1, par la mise aux normes de sécurité du Cap 2 et par le recrutement d'une quinzaine d'infirmières et d'aides soignantes supplémentaires dans ces établissements.

A sa demande, une réflexion globale a par ailleurs été engagée par le Gouvernement sur la prise en charge des problèmes liés à la dépendance qui a abouti à la création, en 2007, de la prestation d'autonomie, grâce à l'action efficace du regretté Conseiller Denis Ravera, dont je salue ici la mémoire. Ce nouveau dispositif représente une véritable avancée pour toutes les familles confrontées au douloureux problème de la perte d'autonomie et pour toutes les personnes dépendantes désireuses de pouvoir continuer à vivre chez elles. Plus de 360 personnes âgées en bénéficient déjà et se sont ainsi vu offrir les services d'un auxiliaire de vie à domicile, avec l'appui et sous le contrôle du Centre de Coordination Gérontologique. Ainsi que le Conseil National en avait exprimé le souhait, cette prestation sera renforcée en 2008 au travers d'une augmentation de 80% de l'enveloppe des crédits destinés à son financement, pour permettre en particulier d'en élargir le champ aux personnes de moins de 60 ans souffrant de troubles cognitifs.

Mais l'effort consenti pour le maintien à domicile ne diminue en rien la nécessité qui s'attache à prévoir la réalisation de nouveaux établissements au profit de nos aînés.

Outre l'ouverture à la mi-2007, du centre destiné à l'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer la majorité a obtenu qu'une nouvelle maison de retraite publique soit programmée au cœur de Monaco, sur les terrains du 5/7 avenue du port, dont la première pierre a été posée le 4 décembre dernier par SAS le Prince Souverain, en présence du Ministre d'Etat et du Président de notre Assemblée. 70 lits deviendront ainsi disponibles à la mi-2009 dans la future résidence A Quietüdine, permettant d'offrir à un plus grand nombre de nos aînés la possibilité de demeurer en Principauté en profitant du cadre de vie agréable que nous leur devons. Et comme nous l'avions souhaité, une nouvelle maison de retraite s'ouvrira à terme sur le Rocher, dans le cadre d'un accord entre la Mairie et la Fondation Hector Otto, suite au relogement du Foyer de l'Enfance sur le site de l'école des Dominicaines prévu fin 2010.

Parallèlement, 220 lits médicalisés seront livrés en 2010 dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Gérontologie Clinique, qui en outre permettront enfin le transfert des pensionnaires du Cap Fleuri 2, nécessaire au démarrage des travaux de réhabilitation totale de ce bâtiment.

Au titre des autres mesures prises à l'initiative du Conseil National à destination de nos aînés, citons le dépistage systématique et gratuit depuis 2007, de l'ostéoporose chez les femmes de plus de 50 ans et les aides mises en place en 2004 et 2005 en faveur des retraités de la CARTI et du CHPG, destinées à leur assurer une pension de retraite plus acceptable. En ce qui concerne les retraités du privé, le Conseil National s'est fermement opposé au projet de réforme du régime de retraite de la CAR envisagé par la Direction des Caisses et qui aurait abouti à ce que des mesures de régression sociale soient prises au préjudice notamment du pouvoir d'achat des actuels retraités, sans nécessité réelle et en l'absence d'urgence démontrée.

- Parce que le Conseil National est attaché au progrès social, notre Assemblée a obtenu depuis 2004 que le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des agents de l'Etat soit préservé au travers d'une revalorisation annuelle des traitements au moins égale à l'inflation.

Dans le domaine de la solidarité envers les plus démunis, il a été procédé à notre demande à des augmentations successives de l'allocation versée aux chômeurs en fin de droits, dont le montant était dérisoire en 2002 et qui représente désormais près d'une fois et demi, le montant du RMI français.

- Pour nos jeunes, la révision du barème et l'augmentation de 50% de l'enveloppe consacrée aux bourses d'études, qui correspondaient à une demande forte du Conseil National, ont permis de mieux prendre en compte les besoins de chaque étudiant et d'offrir à un nombre plus important de jeunes compatriotes la possibilité d'acquérir des qualifications de haut niveau en vue de leur ouvrir l'accès aux postes d'encadrement dans leur futur métier.

Afin de donner à chacun d'eux les meilleures chances de se réaliser au cours de leur scolarisation, le Conseil National a veillé à ce que la nouvelle loi sur l'éducation assure pleinement l'intégration et le suivi des enfants handicapés et a élaboré un texte sur l'apprentissage destiné à permettre aux élèves qui le souhaitent, de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions.

Parce que nous n'ignorons pas non plus la nécessité qui s'attache à rendre la ville plus « ludique » pour que nos enfants puissent s'y divertir et s'y épanouir, notre Assemblée a demandé et obtenu, en votant une loi de désaffectation, qu'un nouveau complexe de loisirs pour les jeunes, comprenant en particulier un bowling, une patinoire et une discothèque à prix abordables, soit bâti sur l'Anse du Portier, dont SAS le Prince Souverain vient de visiter le site et dont les travaux démarreront à la fin de cette année. Ce complexe verra le jour dans le courant de la prochaine législature.

Enfin, et pour répondre aux besoins des plus petits et de leurs parents, le Conseil National a également veillé, en concertation là encore avec le Gouvernement, à l'augmentation du nombre de places en crèche, par la réalisation d'une nouvelle crèche de 45 berceaux, qui ouvrira ses portes au printemps 2009 sur le site de la Cachette.

- Notre économie se porte bien. Pour soutenir son dynamisme, outre le vote des lois de modernisation économique et financière que j'évoquais tout à l'heure, notre Assemblée a obtenu depuis trois ans du Gouvernement, qu'il engage un effort pour réduire les délais administratifs inhérents à la création d'entreprise et pour encourager l'esprit d'initiative par une politique plus volontariste d'autorisation. Désormais, les délais d'instruction ont été ramenés à deux mois en moyenne et les refus ne concernent plus que 5% des dossiers, contre 12% début 2003.

Afin d'aider les Monégasques à concrétiser leurs projets, le Conseil National a en outre demandé et obtenu l'abaissement du taux des prêts d'aide à l'installation professionnelle consentis par l'Etat aux Nationaux désireux de démarrer une activité et l'extension de la faculté de domicilier provisoirement une activité dans son appartement domanial, lorsque celle-ci ne requiert pas de locaux spécifiques ni de salariés. Par ailleurs et afin que les compatriotes à la recherche d'un emploi puissent également bénéficier du dynamisme économique, des mesures incitatives à l'embauche des Monégasques dans le secteur privé ont été mises en place à notre demande, au travers d'une exonération des charges patronales pendant deux ans, dont plusieurs dizaines de compatriotes ont déjà pu bénéficier.

Dans notre pays où l'espace est une denrée rare, le prix des loyers et la disponibilité des locaux constituent le premier obstacle et un frein important à la création et à l'installation des entreprises. Parce qu'il ne sert à rien de chercher à attirer de nouvelles activités si nous ne pouvons pas les accueillir, le Conseil National a veillé, en parfaite concertation avec le Gouvernement, à ce que soit désormais programmée de façon prioritaire, la livraison de nouvelles surfaces de planchers permettant de loger les entrepreneurs, commerçants et professionnels de Monaco, ainsi que les entreprises que nous souhaitons voir s'y implanter. Après la livraison en 2007 de 800 m² de nouvelles surfaces de bureaux et commerces à l'îlot Rainier III et rue de la Turbie, près de 15.000 m² supplémentaires de locaux d'activités domaniaux, livrables entre 2008 et 2013, ont d'ores et déjà été programmés.

Si j'ai été un peu long à rendre compte du bilan de la législature, c'est que le chemin parcouru et les progrès réalisés en cinq ans sont considérables. Ils attestent que sous

attendues une nouvelle fois cette année de notre économie, dont le chiffre d'affaires a déjà progressé de près de 40% au cours des trois derniers exercices.

Dans ce contexte, la Commission ne pouvait qu'accueillir avec satisfaction, les grandes tendances dégagées par le Gouvernement pour 2008 et l'annonce d'un déficit en repli, pour la deuxième année consécutive.

Elle a noté en revanche qu'après l'amorce d'une diminution de l'enveloppe totale allouée aux dépenses en 2007, qui est un gage de pouvoir durablement maîtriser l'évolution structurelle du déficit, le projet de Budget Primitif 2008 affichait à nouveau cette année, un record absolu de niveau de dépenses (893 M€).

Les dépenses de fonctionnement en particulier, bien que leur poids reste stable dans les dépenses (de l'ordre de 45%), s'établissent pour la première fois au-dessus de la barre des 400 M€. Malgré l'augmentation contenue des dépenses de personnel, ces dépenses enregistrent une hausse de 5,8% sous l'effet notamment de l'accroissement des dépenses de charges sociales, par nature difficilement compressibles, et des inscriptions spécifiques destinées à la mise en œuvre en 2008, des premières mesures de réforme arrêtées dans le cadre du plan de modernisation de l'Administration.

Les dépenses d'interventions publiques franchissent également, pour la première fois, la barre des 185 M€. Malgré tout, leur évolution reste maîtrisée (+ 1,8%) du fait notamment de la stabilisation du poids de la politique sanitaire, en raison de l'augmentation anticipée des produits du CHPG et du Cap Fleuri qui a conduit le Gouvernement à revoir sensiblement à la baisse, la subvention d'équilibre de ces deux établissements. Les dépenses du domaine culturel, qui représente le deuxième poste de dépenses en matière d'interventions, affichent quant à elles une hausse modérée de 2,3%, en raison notamment de l'augmentation des crédits destinés au Nouveau Musée National. C'est le domaine international qui accuse cette année la plus forte augmentation (+ 59%), sous l'effet conjugué de la hausse de 25% des crédits d'aide publique au développement, appelée à être reconduite jusqu'en 2015 afin d'atteindre l'objectif de 0,7% du RNB, et de deux inscriptions spécifiques destinées à financer, d'une part, la participation de Monaco au programme ITER et, d'autre part, la tenue en février 2008, à Monaco, de la 10^{ème}

session spéciale du Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement. Au total, près de 14M€, contre 9M€ en 2007, sont consacrés cette année aux interventions dans le domaine international et humanitaire.

Quant aux dépenses d'équipement et d'investissements, le Gouvernement prévoyait de les reconduire à un niveau sensiblement proche de leur niveau de 2006 (303 M€), exercice durant lequel l'investissement pour la réalisation des programmes de logements domaniaux était à son maximum.

En 2008, le coût de financement de ces programmes, compte tenu de l'achèvement de la plupart des chantiers, ne pèse plus que pour 17%, dans l'enveloppe des dépenses d'équipement et d'investissements de l'Etat. Ce niveau semble à la majorité du Conseil National, être celui qui devrait désormais être maintenu pour assurer la poursuite de la livraison régulière de nouveaux logements domaniaux pour nos compatriotes. En effet, il permettrait de capitaliser les acquis de l'effort de construction consenti sous cette législature pour éviter de connaître à nouveau, un jour, la situation de pénurie de 2002, tout en représentant moins de 5% des dépenses totales du Budget de l'Etat.

Ce sont donc essentiellement les grands projets engagés pour le développement du tissu économique et urbain et des infrastructures à caractère social de la Principauté qui expliquent cette année le niveau important des dépenses d'équipement, avec d'une part, les sommes allouées à la poursuite des travaux engagés, parmi lesquels ceux liés à l'urbanisation des délaissés (56 M€), à l'aménagement du Port Hercule (15 M€), à la mise à niveau de la station d'épuration (7 M€), à la construction du centre de gérontologie clinique (35 M€), de la Quietüdine (12 M€) et de la Cachette (8,9 M€), et d'autre part, les montants consacrés à la poursuite des études entreprises, en ce qui concerne notamment la réalisation du nouvel hôpital (11 M€) et le projet d'urbanisation en mer (9,8 M€). La Commission a par ailleurs relevé et s'est félicitée, que le Gouvernement étudie actuellement un nouveau projet de rénovation du quartier du Casino, destiné notamment à la reconstruction du Sporting d'Hiver dans un style belle époque plus cohérent avec l'esprit architectural de cette place centrale et hautement emblématique de Monaco.

Même si on ne peut qu'être d'accord, sur le fond, avec ces investissements, qui sont à la fois nécessaires et porteurs d'avenir pour la Principauté, il a semblé à la Commission, à l'analyse du projet de Budget présenté par le Gouvernement, que certaines inscriptions pratiquées au titre de ces dépenses étaient soit irréalistes, soit exagérées.

Dans un souci de rigueur et comme il l'avait déjà fait à l'occasion de l'examen du Budget Primitif 2007, le Conseil National a donc demandé au Gouvernement, dans le cadre des discussions tenues en séances privée, d'apporter un certain nombre de correctifs à son projet de Budget.

Ainsi, la Commission s'est à nouveau élevée cette année, contre le montant excessif de certaines inscriptions pratiquées au titre des opérations d'équipement triennalisées, paraissant très éloigné des perspectives réalistes d'engagement des dépenses. Même s'il faut reconnaître que le Gouvernement s'est efforcé dans le cadre de ce Budget, de contenir son travers consistant à prévoir toujours et partout au plus large, le tout au préjudice de la sincérité budgétaire, ces « approximations » ont paru d'autant moins acceptables à la Commission cette année, que l'entrée en vigueur de la procédure de report de crédits permet désormais au Gouvernement de disposer pour l'exécution du Budget, en plus des crédits de l'exercice, des crédits votés et non consommés de l'exercice précédent.

A titre d'exemple, le Gouvernement avait prévu d'inscrire 8 M€ pour le démarrage des travaux de percement du tunnel ouest descendant. La Commission a demandé la diminution de ces crédits, sachant que l'enquête parcellaire vient juste de s'achever et que l'arrêté préfectoral de cessibilité, indispensable au lancement de la procédure d'expropriation devant permettre à l'Etat d'acquérir la maîtrise foncière du tréfonds, n'a pas encore été pris.

De même, pour les 5,5 M€ inscrits au titre de l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers. Malgré le caractère éminemment justifié de la mise aux normes des tunnels de la Principauté, il est bien évident que celle-ci ne peut pas s'effectuer dans tous les tunnels en même temps.

S'agissant des 6,1 M€ inscrits pour le démarrage des travaux d'extension de l'immeuble du quai Antoine 1er, destinés en particulier à accueillir l'Institut des Arts Culinaires, il paraît peu probable que ces crédits soient consommés sur l'exercice, dans la mesure où le Gouvernement nous a indiqué qu'Alain Ducasse recherche toujours, la part de financement qui lui incombe pour la construction de l'Institut. La Commission a donc demandé au Gouvernement de procéder à un réajustement de ces crédits.

Le Conseil National a par ailleurs marqué sa vive désapprobation quant à la dérive financière de l'opération du nouveau Yacht Club, également destinée à abriter la Société Nautique, l'Ecole de voile et le Musée de la Marine, qui avait été inscrite au Triennal 2007 pour un montant déjà très significatif de 66 M€ et dont le coût a été porté à 99 M€ au Triennal 2008.

Si l'on peut comprendre les ambitions autour de ce projet architectural phare qui sera le point d'orgue du nouveau port, la réalisation de certains équipements somptueux en son sein ne nous a pas paru justifiée. Quelle est par exemple, la justification de la réalisation d'une piscine alors qu'une nouvelle est prévue de l'autre côté du Port, d'une salle de bal alors que nous disposons d'une des plus belles salles d'Europe au Sporting, ou d'appartements de réception pour les hôtes de marque alors que notre pays peut s'enorgueillir d'établissements hôteliers prestigieux offrant un service haut de gamme ? La Commission a par ailleurs souligné la disproportion des surfaces allouées à ce projet (5.000 m² pour le Yacht Club, 2.000 m² pour l'Ecole de Voile et 1.500 m² pour le Musée naval), alors que nous manquons d'espace et que chaque m² nous est précieux. Elle a donc demandé au Gouvernement de réfléchir à un redimensionnement du projet ou à une modification de l'utilisation projetée de ces surfaces dans l'optique d'en réserver une partie à d'autres usages d'intérêt général.

Le Conseil National a par ailleurs demandé au Gouvernement, comme il s'y était engagé à l'issue des débats budgétaires du Rectificatif 2007, d'inscrire des crédits spécifiques pour le maintien des bulletins météo de Monaco Radio, pour l'amélioration des finitions de la nouvelle digue ainsi que pour permettre la modification de programmes de construction domaniale en cours, en vue d'augmenter le nombre de F2 prochainement livrés.

De même, concernant les écritures en recettes, nous avons fait remarquer au Gouvernement, au plan de la sincérité budgétaire, que l'inscription prévue au titre de la redevance de Monaco Telecom ne prenait pas en compte la diminution à 4,5 M€ de la redevance que l'Etat avait été amenée à accepter à l'issue des négociations récentes sur le contrat de concession, en contrepartie des engagements pris par l'opérateur pour améliorer la politique tarifaire et l'offre de services aux usagers.

Nous nous sommes en outre émus que le Gouvernement ait décidé une baisse des recettes au titre de la Société des Bains de Mer, destinée à permettre à cette société d'intervenir plus largement au soutien de l'animation sportive en Principauté et notamment de l'ASM-FC, sans nous avoir consulté au préalable au travers de la commission de contrôle des concessions dont le rôle est justement de se prononcer en amont, sur les modifications envisagées aux contrats passés entre l'Etat et ses sociétés concessionnaires. Si nous partageons l'objectif d'avoir un grand club de football à Monaco, générateur d'image pour notre pays de par la forte médiatisation de ce sport, et que nous ne sommes pas opposés au principe que la SBM puisse y participer, nous ne pouvons accepter une réduction des recettes de l'Etat sans avoir été convaincus des garanties prises pour assurer l'efficacité de cette aide. Le Conseil National a donc exigé la réinscription du montant correspondant au niveau actuel de la redevance, dans l'attente que ce débat se poursuive au sein de la commission de contrôle des concessions.

Suite à ces séances de travail, le Conseil National a été rendu destinataire, par une lettre du Ministre d'Etat adressée au Président de notre Assemblée le 28 novembre, des modifications que le Gouvernement comptait apporter au projet de Budget pour 2008.

Concernant les recettes, outre le réajustement de la redevance de Monaco Telecom, le Gouvernement a proposé de reconduire au titre de la SBM, les sommes figurant au Budget Rectificatif 2007, ces correctifs entraînant un réajustement à la hausse des recettes de 2 M€ et portant leur total à 784.702.400 €.

Concernant les opérations d'équipement et d'investissements, suite à nos remarques, des réajustements à la baisse d'un total de 12,6 M€ liés à des recadrages de

planning ou à des modifications du programme de certaines opérations, ont été proposés. Parallèlement, le Gouvernement a confirmé l'inscription d'une somme de 450.000 € pour assurer le maintien et développer la qualité du service météo de Monaco Radio dans le cadre d'un accord à passer avec une société constituée par deux anciens salariés de Monaco Telecom, ainsi que l'inscription de deux crédits complémentaires d'1 M€ destinés, pour l'un, à accélérer en 2008 les travaux d'aménagement et de décoration de la digue flottante et, pour l'autre, à permettre la transformation de certains logements en F2 dans le cadre de l'opération Industria Minerve, et l'amélioration de l'environnement et de la qualité de ce bâtiment. En conséquence de ces correctifs, le montant des dépenses totales du Budget serait diminué de 10 M€ et s'établirait désormais à 883.198.900 €.

La Commission a noté que ces modifications conduiraient à ramener le déficit prévisionnel pour 2008, de 110,5 M€ à 98,5 M€, correspondant, selon les estimations du Gouvernement, à un déficit réel inférieur à 50 M€, largement couvert donc, par les produits de la capitalisation des OPCVM du Fonds de Réserve.

Au-delà de son évidente satisfaction devant ces résultats, la Commission a été particulièrement sensible au pas franchi cette année, dans le sens d'un plus grand respect par le Gouvernement du jeu institutionnel.

Si l'an dernier, en effet, le Gouvernement avait été contraint de revoir sa copie et de limiter les dépenses du Budget afin de garantir, conformément à la règle vertueuse sur laquelle il s'était engagé devant notre Assemblée, que la couverture du déficit n'entraîne pas un appauvrissement de la part mobilière du Fonds, cette année, cette condition indispensable était, au vu du déficit réel estimé, satisfaite dès l'origine.

Aussi, votre Rapporteur voit dans la prise en compte par le Gouvernement des remarques formulées par notre Assemblée et dans le dépôt consécutif par ce dernier d'un projet modifié de Budget, une preuve tangible de l'efficacité de la méthode de travail qu'il a toujours défendue : le Gouvernement présente un projet ; le Conseil National fait part de ses remarques ; le Gouvernement en tient compte en apportant des modifications dans le sens voulu par les élus des Monégasques. N'est-ce pas là, en effet, le véritable esprit de nos Institutions ?

La Commission s'est également réjouie d'avoir été entendue dans ses remarques concernant le projet du nouveau Yacht Club, dont le Gouvernement a proposé de réduire le coût de 9 M€ au Triennal, tout en confirmant son intention de rechercher une meilleure optimisation des surfaces permettant d'en affecter une partie à d'autres projets d'intérêt général. Ainsi, comme l'avait souhaité le Conseil National, ce nouveau bâtiment, tout en restant très prestigieux, ne prêtera pas le flanc à un faste déraisonnable.

De façon plus générale, la Commission a accueilli avec satisfaction l'engagement pris par le Gouvernement en séance privée, de ne plus inscrire d'opération au Triennal, avant que son programme et donc le coût global qui en découle, n'ait été validé en Conseil de Gouvernement. Trop souvent en effet, la Commission avait été amenée à reprocher les importantes variations de coût que subissent d'une année sur l'autre certaines opérations, empêchant notre Assemblée d'avoir une vision claire de leur périmètre et de leur montant réel et donc de donner un avis pertinent sur ces projets. Cette nouvelle procédure contribuera ainsi, en évitant l'écueil des révisions intempestives de programmes, à une meilleure fiabilité des inscriptions portées au Triennal. A cet égard, la Commission souligne, s'agissant de la nouvelle présentation du Programme Triennal d'Equipement mise en place suite à l'adoption de la procédure de reports de crédits, qu'un effort reste à faire pour améliorer la lisibilité du document et permettre à notre Assemblée un suivi convenable, de l'utilisation des crédits sur chaque opération.

D'autres avancées ont également pu être obtenues dans le prolongement des discussions intervenues en séance privée, qui ont tout lieu de réjouir la Commission. Ces mesures, sur lesquelles le Gouvernement nous a officiellement confirmé son accord au travers de la lettre du 28 novembre du Ministre d'Etat, auraient vocation quant à elles, à être comptabilisées au plan formel dès le prochain Budget Rectificatif.

Ainsi, le Conseil National demandait depuis plusieurs années à ce que nos aînés puissent bénéficier de la gratuité des communications téléphoniques intra-muros de fixe à fixe, à tout le moins sur un quota de numéros, et avait réitéré cette demande avec force lors des débats sur le Budget Rectificatif 2007, afin que ceux-ci ne soient pas les grands oubliés de l'effort d'abaissement tarifaire obtenu de Monaco Telecom dans le cadre de la

renégociation récente des accords de concession. Le Gouvernement s'était engagé à étudier un dispositif à visée sociale, permettant d'aider en priorité les personnes âgées nécessiteuses. Les échanges de vue intervenus dans le cadre des séances préparatoires sur le Budget Primitif 2008 ont réussi à convaincre le Gouvernement du caractère justifié de la mesure de gratuité générale demandée par le Conseil National au bénéfice de nos aînés, dont le coût est limité et qui s'inscrit par ailleurs dans le droit fil de dispositifs existants, en matière d'accès gratuit ou à tarif préférentiel aux bus ou aux spectacles notamment. Ces mesures s'appliquant, suivant le cas, à l'ensemble des résidents ou aux seules personnes de nationalité monégasque, au-dessus d'un certain âge, le Conseil National avait en outre fait remarquer l'intérêt qui s'attacherait à harmoniser les catégories de bénéficiaires de ces différentes aides.

Nous sommes fiers aujourd'hui, de pouvoir annoncer officiellement à nos aînés, qu'ils bénéficieront désormais comme nous le souhaitions, de la gratuité des communications téléphoniques locales de fixe à fixe. Cette mesure tant attendue concernera tous les abonnés âgés de plus de 65 ans, sans restriction sur les numéros et dans la limite de 15h par mois. En revanche, le dispositif proposé n'ayant vocation à s'appliquer qu'à la demande des usagers, le Conseil National insiste pour qu'une large publicité soit faite aussi bien par le Gouvernement que par l'opérateur lui-même autour de cette mesure, afin que tous ses potentiels bénéficiaires en soient bien informés.

Dans le droit fil de ces échanges, le Gouvernement a confirmé la généralisation à tous les Monégasques et à tous les résidents âgés de plus de 60 ans, de la gratuité des autobus. La Commission a noté avec satisfaction que cette mesure de gratuité étendue serait mise en œuvre au travers de la délivrance par la Compagnie des Autobus d'une carte spécifique, sur le modèle de la « carte vermeil », qui évitera désormais à nos aînés d'avoir à en faire la demande auprès des services de l'Etat.

Sur un autre sujet, le Conseil National avait saisi l'occasion des séances préparatoires pour sensibiliser le Gouvernement sur la nécessité qui s'attache à réévaluer le montant des allocations forfaitaires mensuelles accordées, en complément de l'allocation d'éducation spéciale, aux familles ayant à leur charge un enfant handicapé devant avoir recours à l'aide d'une tierce personne. En effet, le niveau actuel de ces allocations apparaît

très faible au regard du coût de l'assistance quotidienne qu'elles ont pour objet de financer. La Commission se réjouit que le Gouvernement ait entendu cette juste demande et confirmé le doublement du montant de ces aides, qui permettra de soulager davantage ces familles de la charge financière à laquelle elles ont à faire face.

En ce qui concerne la réalisation du vaste programme de construction de logements domaniaux initié sous l'impulsion de la majorité dans cette législature, notre Assemblée avait été amenée à constater et à déplorer le caractère trop souvent inégal de la qualité et des finitions des immeubles, en fonction des prestataires retenus par l'Etat pour intervenir sur les chantiers et mener à bien les programmes. Nous nous félicitons que suite à nos remarques, le Gouvernement ait décidé le lancement prochain d'un audit indépendant des prestations des logements domaniaux, destiné à vérifier le respect du cahier des charges mais également à apprécier le rapport qualité/prix des prestations fournies, afin d'en tenir compte dans le choix des prestataires qui seront retenus lors de prochaines opérations. Le Gouvernement, qui assume seul la responsabilité de la mise en œuvre des programmes définis avec notre Assemblée, a le devoir de s'assurer que les constructions livrées répondent aux exigences de fonctionnalité et de confort que nos compatriotes sont en droit d'attendre de notre pays.

Lors des débats sur le Budget Rectificatif 2007, nous avons demandé, compte tenu des forts taux de croissance enregistrés depuis cinq ans et du rythme de progression soutenu des rentrées budgétaires, de près de 23% en trois ans, que le Gouvernement n'oublie pas ses agents, qui contribuent par leur travail quotidien au service du pays, aux bons résultats de nos finances et de notre économie. Afin que, selon le vœu de notre Souverain, « *le développement de Monaco soit harmonieux et profite à tous* », mais aussi parce qu'il importe, a fortiori cette année, de reconnaître et de valoriser les efforts et la participation générale enthousiaste des fonctionnaires et agents de l'Etat, au vaste plan de modernisation de l'Administration lancé en 2006, nous avons exigé du Gouvernement un geste fort au Budget Primitif 2008, en vue d'une revalorisation indiciaire des traitements qui aille bien au-delà de leur simple alignement sur le taux de l'inflation. Lors des séances préparatoires, nous avons réitéré cette demande avec insistance en soulignant l'impact limité au Budget, d'une augmentation de 1% de la valeur du point d'indice, qui permettrait de faire bénéficier des fruits de la croissance tous les personnels de l'Etat, actifs ou à la

retraite. Nous sommes heureux que le Gouvernement ait fini par nous entendre et annoncé sa décision de consacrer une somme de 2 M€ en année pleine, soit l'équivalent du 1% supplémentaire que nous demandions, à la majoration des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat en 2008. Cette somme sera affectée, d'une part, à l'amélioration de l'avancement et du déroulement des carrières au travers d'une majoration plus importante des enveloppes de points accordées à chaque service, pour les avancements au mérite et, d'autre part, à la revalorisation des plus petits indices. Ainsi, si nous avons réussi à convaincre le Gouvernement, sur le principe, de la juste nécessité d'accomplir ce geste et de réaliser, pour le pouvoir d'achat de ses personnels, ce qu'il s'attache à faire aboutir pour les salariés du privé, dans le cadre des négociations en cours sur la revalorisation des minima de salaires, il nous faut prendre acte que ce dernier n'a par contre pas estimé que cette mesure devait s'appliquer de façon générale et bénéficier à tous ses agents. Nous regrettons en particulier qu'elle laisse de côté les personnels retraités de l'Administration, qui méritent pourtant que l'Etat leur accorde toute la considération qu'appellent leur dévouement et leur travail passé au service du pays.

Pour autant, l'ensemble des avancées que je viens d'évoquer témoigne là encore de la qualité d'écoute dont a su faire montre le Gouvernement et de l'efficacité du dialogue que nous avons su nouer, pour aboutir dans l'esprit de nos Institutions, au consensus qui est le socle de tout résultat.

J'en viens maintenant aux autres observations qu'ont suscitées, de la part de la Commission, l'examen de ce projet de Budget.

Pour rester dans le domaine de la Fonction Publique, une récente réunion entre le Gouvernement et la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du Conseil National a permis aux élus de se rendre compte des avancées dans la mise en œuvre du plan de réforme de l'Administration.

Les élus ont apprécié la présentation qui leur a été faite et qui portait notamment sur les nouvelles fiches de signalisation, les nouvelles fiches de poste et les nouvelles fiches d'évaluation des fonctionnaires. Ces trois nouveaux outils, qui seront mis en place dans les tous prochains mois, devraient permettre à terme d'améliorer la transparence dans les

recrutements et les avancements et d'optimiser la gestion des ressources humaines et les déroulements de carrières dans la Fonction Publique.

Il conviendra bien évidemment que l'Etat appuie cette démarche par le recrutement de personnel spécialisé en ressources humaines au sein de la Direction de la Fonction Publique, mais aussi en donnant au service informatique les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en place des nouveaux outils d'évaluation et de gestion des carrières des fonctionnaires.

Sur le plan budgétaire, le Conseil National apprécie également l'effort financier qui est fait en faveur de la formation, au travers de l'augmentation de 20% des crédits alloués à la formation continue en 2008, effort qu'il faudra poursuivre et amplifier dans les années à venir.

Cette réforme ambitieuse, longue et difficile à mettre en place, n'en est encore qu'à ses balbutiements. Nous souhaitons bien entendu qu'elle puisse être menée dans les meilleures conditions possibles. C'est, pour la majorité du Conseil National, une priorité et c'est par conséquent une priorité budgétaire. Monsieur le Ministre, soyez assuré que l'Assemblée votera avec enthousiasme tous les crédits et moyens que vous lui demanderez pour la réussite de ce projet qui concerne non seulement les fonctionnaires mais aussi tous ceux qui vivent, travaillent ou séjournent à Monaco.

Parmi les préoccupations majeures des Monégasques figure également le respect de la priorité d'emploi aux Nationaux, inscrite à la Constitution, et de la préférence donnée aux entreprises monégasques, dans l'attribution des marchés de travaux et de fourniture publics et para-publics. Depuis le début de la législature, le Conseil National n'a pas manqué de dénoncer l'application trop souvent inégale faite de ces priorités et de réclamer avec force au Gouvernement la mise en place de mesures permettant d'assurer le respect effectif de la priorité nationale.

Dans la Fonction Publique, qui constitue la première source de débouchés pour les Nationaux et où, par définition, le respect de la priorité nationale doit s'imposer avec la plus stricte exigence, la majorité avait obtenu dès 2003 du Gouvernement la mise en œuvre

d'une démarche d'harmonisation des profils de poste pour des emplois identiques, au travers de la création de fiches de postes visant à assurer la transparence et l'objectivité des avis de recrutement ou de concours. Il faut se féliciter que les nouveaux outils de gestion des ressources humaines dont le déploiement est en cours au sein des services de l'Administration permettent de parachever cette démarche, au travers notamment de la mise en ligne de l'ensemble des fiches de postes, qui seront désormais accessibles à tous les fonctionnaires via le réseau intranet de l'Administration et contribueront ainsi à renforcer encore l'information et la transparence autour des procédures de recrutement.

En ce qui concerne le secteur privé, qui ne compte qu'une infime minorité de Monégasques en-dehors des emplois liés aux casinos, force est de constater que les résistances à l'embauche de Nationaux perdurent, malgré les mesures incitatives mises en place à l'initiative de la majorité depuis 2006. Nous demandons donc au Gouvernement que ce dispositif soit renforcé, au travers d'une extension de la durée d'exonération des charges patronales et d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de ces mesures. Nous insistons également sur la nécessité qui s'attache à ce que l'Etat et notamment la Direction du Travail, via le Service de l'Emploi, communique mieux sur l'existence de ce dispositif, tant à l'égard des employeurs que des Nationaux à la recherche d'un emploi, afin qu'il puisse réellement gagner en efficacité.

Que ce soit dans le domaine du respect de la priorité d'emploi à compétences et diplômes égaux, ou dans celui de la priorité accordée aux entreprises monégasques dans la passation des marchés, les sociétés concessionnaires de service public, les sociétés dont l'Etat est actionnaire ou celles qui tirent l'essentiel de leurs ressources de subventions versées par l'Etat ont, plus que d'autres encore, un devoir d'exemplarité. Certains exemples récents démontrent pourtant que la priorité nationale y est encore impunément bafouée. Lors des derniers débats sur le Rectificatif 2007, nous avons une nouvelle fois buté sur le refus péremptoire et obstiné du Gouvernement, d'autoriser la création d'une commission d'application de la priorité nationale qui constitue une demande forte de la majorité, pour permettre à la fois de mieux contrôler, en particulier dans ces sociétés, la mise en œuvre des priorités, mais également de fournir un lieu d'écoute et de médiation, aux personnes se sentant lésées. Pour toute réponse, vous nous aviez, Monsieur le Ministre, taxé de façon quelque peu expéditive de vouloir faire du « dirigisme économique ». Nous

n'avons été convaincus, ni par vos arguments, ni par la passe de cape - certes habile - par laquelle vous avez agité la *muleta* d'un libéralisme de circonstance pour masquer le *verdugo* d'un immobilisme de complaisance et porter l'estocade à l'idéalisme de transparence de nos compatriotes. Monsieur le Ministre, il faut que ce jeu cruel cesse. A moins de cautionner l'arbitraire et l'opacité, il n'y a que des avantages à permettre que les choix soient expliqués et que les conflits, lorsqu'ils se présentent, puissent être examinés et le cas échéant désamorçés ou résolus. Nous ne comprenons pas votre entêtement à refuser d'instaurer cette légitime transparence, d'autant plus que le Gouvernement lui-même a reconnu la juste nécessité de ce droit à l'information pour ses administrés, dans le cadre de la loi qui oblige depuis 2007 l'Administration à motiver ses décisions. Votre refus injustifié est maintenant devenu anachronique. Quant à nous, notre ténacité dans cette arène sera à la mesure de votre obstination. C'est pourquoi nous demandons à nouveau au Gouvernement de constituer enfin, cette commission.

Lors des derniers débats budgétaires, nous avons annoncé que nous restions dans l'attente de la réunion de la commission consultative de coopération avec la SBM, fixée par le Gouvernement au 22 novembre, pour faire le point de la relance des casinos en 2007.

Fin 2006, le Conseil National avait en effet obtenu en tapant du poing sur la table, que des décisions concrètes soient enfin arrêtées pour relancer l'activité des jeux traditionnels en perte de vitesse et assurer ainsi le maintien des emplois et du pouvoir d'achat des centaines de compatriotes salariés de ce secteur.

Un an après, les premiers résultats sont là. Lors de cette réunion, les dirigeants nous ont ainsi confirmé les bons résultats de la société, qui enregistre une progression globale de 18% de son chiffre d'affaires sur les six premiers mois de l'exercice, et surtout le redressement spectaculaire de l'activité des jeux de table, attesté par une progression de 33% des recettes brutes des jeux et par une augmentation du nombre de nouveaux clients, tendant à prouver que les mesures de relance demandées par notre Assemblée l'an dernier commencent à porter leurs fruits.

En ce qui concerne notre demande de renforcement du marketing des jeux, nous avons été sensibles en particulier aux efforts déployés par la société à l'international, au

travers de la réalisation de nombreuses actions de promotion, tant dans les pays qui constituent le cœur de cible historique que sur les nouveaux marchés, afin non seulement de fidéliser la clientèle traditionnelle mais également d'attirer de nouveaux clients, du continent asiatique notamment. La Direction nous a par ailleurs indiqué qu'une révision du contrat des agents était en parallèle à l'étude, en vue de les inciter davantage à rechercher de nouveaux joueurs.

Devant l'échec en revanche, du recrutement d'agents supplémentaires pour le marketing de salle, comme nous l'avons demandé pour améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge des joueurs, nous avons réaffirmé la nécessité qui s'attache à ce que la société propose des rémunérations plus attractives, pour parvenir à embaucher des professionnels reconnus.

En ce qui concerne notre demande d'augmentation des budgets d'invitation de la clientèle, le Président de la SBM a confirmé qu'il avait donné des directives claires afin qu'il soit accédé sans restriction aux demandes d'invitation des clients des casinos et que le quota des chambres d'hôtels réservés aux joueurs soit revu à la hausse, en particulier lors des périodes de forte fréquentation.

Nous avons en outre été satisfaits d'apprendre qu'un vaste plan de gestion de la relation client (CRM), destiné à assurer un service personnalisé à chaque client quel que soit l'établissement de la société qu'il fréquente, avait été budgétisé et initié, dans l'optique notamment d'optimiser l'accueil et la prise en charge des joueurs.

Autre point positif à relever, car il témoigne d'une double volonté, d'améliorer les relations avec la clientèle et de valoriser les compétences et le déroulement de carrière des personnels : la décision de la Direction d'investir davantage dans la formation continue des employés et cadres des jeux, en particulier dans le domaine du management et des langues, et d'accompagner cette mesure de la mise en place de procédures d'évaluation systématiques du personnel d'encadrement de la société. Ces efforts vont dans le bon sens et devront être poursuivis, en particulier en ce qui concerne l'information et la transparence des notations.

En ce qui concerne l'offre de carrières dans le secteur des jeux, nous avons obtenu la garantie que les croupiers issus de la récente école de poker organisée au Sun Casino seraient tous, sauf faute professionnelle, engagés en CDI à l'issue d'une période maximale de deux ans. Ainsi, après trois ans d'absence totale de recrutement, et grâce à l'organisation de l'école des jeux de 32 places que nous avons obtenue au printemps dernier, et qui constituait la troisième mesure de relance que nous avons demandée, ce sont plus de 40 jeunes qui pourront bénéficier d'un emploi stable au sein des casinos.

A cette occasion, les représentants du Conseil National n'ont pas manqué de rappeler une nouvelle fois aux dirigeants que la SBM, qui bénéficie du monopole de l'exploitation des jeux en Principauté, a en contrepartie le devoir de fournir des emplois stables et bien rémunérés aux Nationaux et de mettre en œuvre une politique sociale avancée. A cet égard, à force d'avoir dénoncé le renouvellement abusif par cette société des contrats à durée déterminée, le Conseil National a fini par être entendu puisque la Direction nous a confirmé que la proportion de CDD était en diminution et que, sauf rares exceptions liées à des remplacements d'absents, plus aucun salarié n'était maintenu en CDD au-delà de deux ans.

Le bilan positif de cette réunion a néanmoins été entaché par le regret exprimé par le Président de la SBM, qu'en dépit des recherches engagées suite à nos demandes, aucun professionnel des jeux n'ait encore pu être désigné pour siéger au sein du Conseil d'administration qu'il dirige. Monsieur le Ministre : chercher c'est bien, trouver c'est mieux. Si vos efforts sont louables, seule leur concrétisation constituera le symbole attendu, de la place retrouvée du secteur des jeux au sein de la SBM.

Un autre rendez-vous attendu depuis avril dernier et réclamé par notre Assemblée au dernier Budget Rectificatif s'est tenu le 23 novembre, dans le cadre de la première réunion du groupe de travail mixte constitué à la demande du Prince Souverain, pour avancer sur le dossier de l'interruption médicale de grossesse.

Cette rencontre a été l'occasion pour le Conseil National de rappeler l'approche qui avait été la sienne dans la proposition de loi votée à l'unanimité moins trois abstentions en octobre 2006 et que nous continuons de défendre, car elle est modérée et respectueuse à la

fois de nos spécificités et de la dignité et de la liberté de choix de chacun. Il s'agit pour nous, simplement, de donner aux femmes la possibilité de décider en conscience et de manière éclairée de poursuivre ou d'arrêter leur grossesse, lorsque leur santé est menacée, lorsque le fœtus est atteint d'un handicap lourd et irrémédiable ou en cas de viol ou d'inceste. Nous espérons au travers d'un débat serein et dépassionné, parvenir à lever les réticences que le Gouvernement avait exprimées, car il s'agit de situations de détresse extrême dans lesquelles un choix doit être permis. Nous avons également rappelé notre souhait que des mesures sociales d'accompagnement soient mises en place pour aider, notamment au plan psychologique et matériel, les femmes qui font le choix de poursuivre leur grossesse et les familles confrontées au handicap lourd d'un enfant.

Le Conseil National se réjouit de l'état d'esprit constructif dans lequel se sont déroulées ces premières discussions. Cette rencontre a eu lieu dans un climat serein et consensuel et avec une volonté sincère de part et d'autre d'aboutir dans des délais rapides, à un accord sur le contenu d'un nouveau projet de loi qui pourrait être déposé dès le printemps prochain devant notre Assemblée.

Après plusieurs demandes et de nombreux mois d'attente vaine, nous avons également obtenu du Gouvernement qu'il provoque enfin la réunion de concertation que nous réclamions, pour envisager les aménagements législatifs à apporter à la loi 1.291, suite à la décision d'annulation partielle prise par le Tribunal Suprême en janvier 2006. Cette réunion, qui s'est déroulée le 27 novembre dernier, a permis de faire le tour des difficultés de mise en application de la loi mais surtout, d'envisager les moyens de remédier aux conséquences iniques de la faculté à nouveau ouverte depuis deux ans à un propriétaire étranger, d'expulser sous trois mois un locataire monégasque ou enfant du pays. Sans qu'il semble possible de revenir sur le principe même du libre exercice par un propriétaire quel qu'il soit, de son droit de reprise, lorsqu'il désire habiter son bien ou y loger sa famille, nous avons insisté auprès du Gouvernement pour que des solutions soient trouvées, notamment au travers d'un allongement du délai de préavis, afin que ce droit s'exerce dans des conditions moins brutales, en particulier vis-à-vis des locataires âgés de ce secteur. Le Gouvernement nous a confirmé son accord pour conduire rapidement cette réflexion et saisir dans les tous prochains mois pour avis la Commission Logement du Conseil National, d'un avant-projet de texte destiné notamment à instaurer un régime de

protection spécifique des plus de soixante cinq ans. Ce travail concerté en amont permettra, il faut s'en réjouir, d'aboutir rapidement à un texte consensuel et de légiférer enfin pour apporter aux locataires du secteur ancien le répit qu'ils attendent depuis bientôt deux ans.

A cet égard, si les livraisons dans le domanial ont permis une bouffée d'air dans le secteur protégé en libérant des appartements au profit des demandeurs non monégasques, le secteur ancien demeure saturé et le nombre croissant de ventes d'appartements à des acquéreurs étrangers (+30% en 2006) confirme l'urgence de mettre en place une solution nouvelle, permettant de répondre durablement au besoin de logement de la population stable tout en redonnant aux propriétaires du secteur ancien la libre jouissance de leur bien. La majorité demeure convaincue que la solution de secteur intermédiaire qu'elle propose et dont elle a saisie le Gouvernement depuis quatre ans déjà, est la seule permettant de façon certaine et à moindre coût pour l'Etat, d'atteindre ce double objectif. Voici deux ans, le Ministre d'Etat nous avait fait savoir qu'il n'y était pas favorable et souhaitait privilégier la piste d'une « contractualisation » du secteur protégé au travers d'une aide financière spécifique, allouée par l'Etat aux propriétaires qui s'engageraient sur une certaine période, à ne louer leur bien qu'à des personnes protégées et pour un loyer plafonné. Qu'en est-il depuis ? Où sont les résultats de la réflexion engagée ? Monsieur le Ministre, vous aviez dit vous-même que l'Etat avait, en ce domaine, une « *obligation de résultat* ». Nous espérons que la prochaine législature verra aboutir des résultats concrets, car notre pays a besoin de ces « enfants », qu'il a vu grandir et qui contribuent à sa prospérité et à son âme.

Et notre âme justement, ce sont nos racines. Pour enraciner les Monégasques sur leur sol et permettre que notre pays soit plus qu'une terre de « location », la majorité a réussi l'exploit de réactiver le dossier de l'accession à la propriété, bloqué depuis près de quinze ans, en obtenant fin 2006 le dépôt d'un projet de loi conforme dans l'esprit, aux grandes orientations défendues par notre Assemblée et visant à permettre à tous les Monégasques locataires ou attributaires d'un appartement domanial, d'accéder à la propriété aménagée de leur logement. Les nombreux échanges intervenus depuis lors entre le Gouvernement et le Conseil National ont permis d'aboutir à un accord sur tous les aspects de ce texte, à l'exception d'un point central du dispositif, qui concerne la définition du prix de vente. A cet égard, nous avons démontré que le référentiel de prix retenu par le Gouvernement dans son projet et qui est basé sur le coût actuel de la construction, ne

permettrait, même assorti du dispositif de bonification ultérieurement proposé, qu'à un faible nombre de compatriotes de bénéficier de cette loi. Le Gouvernement ayant lui-même rappelé, dans son programme gouvernemental d'action pour 2008, que le dispositif mis en place devait avoir « *comme objectif, la possibilité pour une majorité de Monégasques d'accéder à la propriété aménagée de leur logement domanial* », le Conseil National va donc amender ce projet de loi en proposant une autre méthode de calcul du prix basée cette fois, sur la valeur locative moyenne des appartements, qui mettra le prix d'achat à la portée du plus grand nombre de foyers. Cet objectif, qui a toujours été celui de la majorité, étant désormais partagé par le Gouvernement, le vote de ce texte essentiel pour nos compatriotes a été inscrit à l'ordre du jour de la séance publique législative du 18 décembre prochain et devrait donc pouvoir intervenir d'ici quelques jours.

Après des années d'errance et d'atermoiements, cette législature a enfin permis de choisir le programme de notre nouvel hôpital et d'engager concrètement les premières actions nécessaires à sa réalisation. L'appel à candidatures a été lancé ; le concours de maîtrise d'œuvre initié ; ses résultats sont désormais en cours de dépouillement et le choix du lauréat sera connu dans quelques mois. Il nous faut par contre regretter une fois de plus que le Gouvernement se soit montré bien trop optimiste dans ses estimations de délais pour l'achèvement de cette opération : comme nous l'avions craint, ce n'est pas en 2015, comme initialement annoncé, mais fin 2021, que la Principauté pourra enfin disposer de son nouvel hôpital.

Depuis cinq ans, le Conseil National a, à maintes reprises, dénoncé l'absence de définition d'une véritable politique de santé ou tout du moins, son absence de visibilité, rendant difficile si ce n'est impossible, le positionnement non seulement des élus mais de l'ensemble des acteurs impliqués, sur les orientations à définir ou les choix à effectuer. Cette absence de schéma sanitaire global a trop souvent conduit le Gouvernement à mettre la charrue avant les bœufs, en procédant par exemple à des recrutements de personnel médical hautement qualifié, avant que les structures adaptées dans lesquelles il devait s'intégrer n'aient été achevées voire même, dans certains cas, clairement définies et programmées.

Une première étape avait été franchie quand, il y a deux ans, le Ministre d'Etat, dans sa réponse à mon rapport sur le Budget Primitif 2006, avait confirmé qu'il fallait rapidement définir le schéma directeur du CHPG et exposer la politique sanitaire du Gouvernement. A cette occasion, le Ministre d'Etat avait également confirmé que le Gouvernement rejoignait l'approche du Conseil National, quant aux missions dévolues à notre hôpital, à savoir « *répondre aux besoins de santé prioritaires de notre bassin de population et disposer de quelques pôles spécialisés de référence, assurant sa visibilité et son image et s'intégrant dans l'offre de soins du réseau hospitalier régional* ».

Ce n'est que depuis quelques semaines que nous avons pu prendre connaissance du schéma d'orientation sanitaire 2008/2012, transmis le 2 novembre dernier à notre Assemblée. Même si l'on doit regretter que malgré nos multiples demandes, le Gouvernement n'ait pas tenu à nous associer à sa réalisation, nous avons pris note de son accord pour procéder avec nous à un examen conjoint de ce document, qui sera l'occasion de confronter dans le détail nos points de vue. Si le rapport du Budget n'est pas le lieu de rentrer dans les détails techniques de nos observations, votre Rapporteur soulignera quand même que ce schéma a le mérite de définir clairement la situation actuelle, les objectifs à atteindre et les contraintes à prendre en compte et de donner enfin à l'ensemble des intervenants du monde de la santé, un cadre de référence.

Dans mon rapport sur le Budget Rectificatif 2007, j'avais eu l'occasion d'exposer longuement la priorité qui s'attache désormais, pour la majorité, à l'amélioration de notre cadre et de notre qualité de vie, par le biais de la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les nuisances du bruit et de la circulation, mais également par la poursuite d'une politique active en matière de préservation de notre environnement et de développement durable.

Cette politique doit s'appliquer à tous les niveaux et, dans un pays aussi urbanisé que le nôtre, tout particulièrement à la construction. Il est bien évidemment du devoir de l'Etat de faire preuve d'exemplarité dans ce domaine, et à cet égard nous avons été heureux d'obtenir récemment confirmation du Gouvernement que la démarche HQE serait désormais systématiquement intégrée, lors de la programmation de tout nouveau chantier public. C'est un premier pas certes important, mais il est nécessaire de généraliser cette démarche. La majorité du Conseil National demande donc à ce que ces normes soient

rendues obligatoires pour tous les nouveaux projets de construction, qu'ils soient publics ou non, au travers d'une modification du règlement général d'urbanisme et que la délivrance des permis de construire soit subordonnée au respect effectif de ces normes.

L'édification des nouvelles constructions dans le respect des normes de Haute Qualité Environnementale doit désormais devenir la règle afin que le développement urbanistique de Monaco préserve à la fois notre qualité de vie présente et notre avenir.

Parce qu'en matière de protection de l'environnement chaque geste compte, la Commission se félicite que 2008 voit enfin la concrétisation des actions que nous demandions depuis cinq ans, en vue d'une amplification des mesures de collecte sélective des déchets, qui sera réalisée au travers de l'installation de 50 nouvelles stations de tri et du lancement dès la mi-janvier, d'une grande campagne de sensibilisation au tri sélectif auprès des résidents et des entreprises.

Dans le domaine des transports et de la circulation, les crédits que nous seront amenés à voter cette année permettront la poursuite de la politique volontariste d'incitation à l'usage du bus, au travers d'une hausse de 27% de la subvention versée à la Compagnie des Autobus de Monaco, destinée à la reconduction de la nouvelle politique tarifaire mise en place fin 2006, et du doublement des crédits consacrés à l'essai de nouvelles lignes, qui permettra notamment la mise en place du Noctambus que nous réclamions de longue date.

De même, après le vote par notre Assemblée au Budget Primitif 2007, de 22 M€ destinés à l'acquisition de 5 rames TER supplémentaires en vue d'améliorer la desserte ferroviaire de Monaco, ce sont 18 M€ qui seront consacrés cette année à la poursuite de cette opération. Il faut se féliciter que la mise en service anticipée d'une partie de ces rames permette dès la fin de cette année, d'augmenter de 12% la fréquence des trains. Fin 2008, ce seront 100 rames qui circuleront tous les jours, permettant ainsi aux pendulaires de privilégier davantage la solution du train, pour rallier Monaco.

En ce qui concerne la demande prioritaire que nous avons faite, de programmation de parkings relais aux portes de Monaco permettant de contenir l'afflux des véhicules entrants, nous avons pris note avec satisfaction lors de la récente réunion de la Commission

des Grands Travaux, de l'avancement des projets en cours sur l'îlot Rainier III et à la ZAC St Antoine pour la livraison à l'horizon 2012/2013 de deux grands parkings de 850 et 700 places, et de la construction prévue d'un parc relais d'environ 500 places, dans le cadre du projet en cours de programmation sur les terrains du Testimonio.

Le haut niveau de sécurité dont nous bénéficions à Monaco fait également partie de notre qualité de vie. Nous avons à cet égard tout lieu de nous réjouir de l'annonce par le Gouvernement, au cours des séances privées, de la baisse continue des chiffres de la délinquance, déjà extrêmement bas : le nombre des actes de délinquance de voie publique, en particulier, a encore chuté de 7% depuis le début de l'année. Ce constat conduit à relativiser la couverture souvent alarmiste faite par la presse d'événements isolés, qui donne une image faussée du niveau de sécurité à Monaco, lequel reste exemplaire.

Par ce que la sécurité est et doit demeurer l'un des atouts majeurs de la Principauté, nous avons obtenu du Gouvernement, lors des débats du Budget Primitif 2005, que l'ensemble du dispositif de télésurveillance des voies publiques soit remplacé par un dispositif numérique répondant aux spécifications techniques les plus exigeantes. Il faut se féliciter que cette exigence de maintien de nos installations sécuritaires à la pointe de l'évolution technologique, se traduise en 2008 par la modernisation du réseau radio de la Direction de la Sûreté Publique, au travers du basculement prévu en fin d'année, de l'ensemble des réseaux analogiques sur un système unique de radiocommunications numérique à ressources partagées, qui assurera désormais une interopérabilité des moyens radio entre tous les différents acteurs de la sécurité en Principauté. Le perfectionnement de notre dispositif de télésurveillance se poursuivra en parallèle, avec la création d'un « mur d'images » au sein du centre de commandement de la Sûreté Publique et l'installation de nouvelles caméras, en particulier sur les Délaissés et dans la galerie d'Industria Minerve, qui viendront s'ajouter à celles récemment installées à notre demande rue Malbousquet et à proximité de la chapelle du collègue Charles III.

Je ne saurais terminer ce rapport sans évoquer brièvement le grand projet d'extension en mer, qui entrera l'an prochain dans une phase décisive avec le dépouillement des offres des cinq groupements candidats en lisse et la désignation du lauréat du concours. Dès l'origine, le Conseil National avait souligné l'importance qui

s'attache à ce que le choix du projet fasse l'objet de la concertation la plus large et que le projet retenu fédère l'adhésion de tous, car au-delà des choix techniques et urbanistiques, il s'agit d'abord et avant tout, d'inventer l'avenir de Monaco. Le Gouvernement ayant annoncé que les résultats de la consultation seraient rendus publics et qu'une maquette des projets serait exposée afin de permettre à la population de s'informer et de se forger un avis, nos compatriotes pourront donc prochainement, voir s'ériger sous leurs yeux tous les futurs possibles de Monaco et participer à la décision finale. D'ores et déjà, le Conseil National a obtenu d'être associé en amont à ce processus, au travers de la commission d'analyse qui sera instituée pour examiner les offres et dont les réunions devraient débiter prochainement, à l'issue de la procédure de certification. Dans la mesure où les modalités de financement envisagées pour cette opération impliquent de procéder à une désaffectation du domaine public maritime, notre Assemblée demande naturellement à ce que le projet de loi qui lui sera soumis et dont le Gouvernement a confirmé le dépôt dans le courant du premier semestre 2009, contienne tous les éléments de nature économique et financière, mais également liés à l'impact urbanistique et environnemental du projet, nécessaires à lui permettre d'émettre un avis éclairé. Elle rappelle également l'importance qui doit être accordée aux équipements publics sur cette extension et la part qui devra être laissée, parmi ceux-ci, aux logements domaniaux pour les Monégasques.

* * *

*

L'examen de cette dernière loi de Budget de la législature a été l'occasion de revenir sur les avancées exceptionnelles dont notre pays a pu bénéficier grâce à l'action conjointe du Gouvernement Princier et des élus des Monégasques.

La terrible pénurie de logements domaniaux ne sera bientôt plus qu'un cruel souvenir pour nos compatriotes.

Le retard législatif accumulé en ce qui concerne l'adaptation de nos lois aux réalités de notre société, que ce soit dans le domaine du droit de la famille, des droits de la femme et de l'enfant ou des libertés individuelles, est en grande partie comblé.

En matière de droit économique, des textes importants et nécessaires au développement de la Principauté ont été votés.

Des équipements destinés à nos aînés ou à nos jeunes et qui nous faisaient défaut, sont lancés.

Dans le domaine de la santé, la construction du nouvel hôpital est initiée, le centre de gérontologie clinique va bientôt sortir de terre et la villa Speranza a accueilli ses premiers patients il y a quelques mois.

Depuis un an, la relance des casinos est enfin amorcée.

Notre économie est florissante et notre Pays finance, sur ses propres ressources, de grands projets ambitieux au service de son développement.

Nos finances publiques sont saines et l'Etat continue de s'enrichir. En cinq ans, le Fonds de Réserve Constitutionnel s'est accru de près d'un milliard d'euros, soit le tiers de sa valeur, et les seuls produits de ses placements en valeurs mobilières ont généré, sur la même période, une plus-value déflatée de 149 M€, après couverture de l'ensemble des déficits.

Les nouvelles priorités sont fixées. L'avenir s'ouvre devant nous sous les traits de l'extension en mer.

Mais même un bilan aussi positif n'aurait pu suffire à lui seul à emporter l'adhésion de la Commission quant à la loi de Budget qui nous est soumise.

Pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement, suite aux observations formulées par le Conseil National, a modifié son projet, permettant ainsi de réduire de 10 M€ le déficit prévisionnel qui passe sous la barre des 100 M€ et sera, cette année encore, largement couvert par les produits de la capitalisation des OPCVM du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Mais surtout, ce Budget voit la concrétisation de nouvelles avancées attendues par nos compatriotes et la prise en compte de nouvelles demandes exprimées par notre Assemblée. Citons en particulier :

- Pour les aînés de la Principauté, la gratuité des communications téléphoniques locales de fixe à fixe dans la limite de 15 heures par mois, et la gratuité des transports en bus.
- Le doublement du montant de l'allocation de tierce personne pour les familles ayant à leur charge un enfant handicapé.
- L'amélioration de l'avancement et du déroulement des carrières des fonctionnaires et agents de l'Etat et la revalorisation des plus petits indices.
- Le maintien et la pérennisation des activités météo de Monaco Radio.
- L'accélération des travaux d'aménagement et de décoration de la digue flottante.

Avant de conclure, votre Rapporteur voudrait souligner que la méthode qui a présidé à l'élaboration de cette loi de Budget, basée sur la priorité donnée au dialogue et la recherche du consensus, et qui a toujours été défendue par la majorité, procède de la bonne lecture de nos Institutions et permet d'obtenir des résultats tangibles.

Comme l'affirmait ici même notre Prince Souverain lors de Sa visite officielle au Conseil National en juin 2006 :

« Ainsi, quand chacun – Gouvernement et Conseil National - fait un pas vers l'autre, aucune des deux Institutions n'est perdante et c'est, en définitive, notre législation, et donc notre pays, qui en retirent le plus grand profit ».

Chers Collègues, je vous propose que nous fassions ensemble ce pas, en adoptant le présent projet de loi de Budget Primitif pour l'exercice 2008.